



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

No. de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du  
2 mai 2016

Ordre du jour du  
2 mai 2016

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 2 mai 2016 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 2 mai 2016

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 6.1 Présentation des comptes
  - 6.2 Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2016
  - 6.3 Heure d'ouverture du bureau municipal pour la période estivale
  - 6.4 Nomination maire suppléant
  - 6.5 Formation RH pour les élus et les employés
  - 6.6 Conférence-discussion sur la politique de gestion contractuelle
  - 6.7 Adoption du règlement 332 modifiant le règlement 279 pour majorer le 911
  - 6.8 Adoption du premier projet de règlement 333 modifiant le règlement 261 (zone 49A)
  - 6.9 Programme d'incitation à la plantation d'arbres
  - 6.10 Mandat à Sogetel pour internet haute vitesse
  - 6.11 Appui au projet de clinique médicale et pharmacie dans le cadre du Pacte rural
- 7 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*
- 8 *TRANSPORT*
  - 8.1 Contrat pour la pierre concassée
  - 8.2 Appel d'offres sur invitation pour le rapiéçage
  - 8.3 Appel d'offres public pour des travaux de recouvrement bitumineux
  - 8.4 Achat et installation de luminaires DEL pour la rue Huard
- 9 *HYGIÈNE DU MILIEU*
  - 9.1 Panneaux de contrôle
- 10 *SANTÉ ET BIEN-ÊTRE*
- 11 *AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT*
  - 11.1 Demande de prolongation pour adopter un plan et un règlement d'urbanisme conforme au schéma révisé
  - 11.2 Demande à la CPTAQ de Monsieur Denis Lagacé
  - 11.3 Modification de la demande à la CPTAQ de Ferme Paray
- 12 *LOISIRS ET CULTURE*
  - 12.1 Embauche des animateurs du terrain de jeux
  - 12.2 Embauche de l'animateur à la Gare
  - 12.3 Embauche du préposé à l'entretien du terrain
  - 12.4 Appel d'offres sur invitation pour la réfection de la galerie de la Gare
  - 12.5 Achat d'un appareil elliptique
- 13 *CORRESPONDANCE*
- 14 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 15 *VARIA*
  - 15.1 Demande de participation Journée de démonstration forestière
  - 15.2 Demande d'appui financier au Grand défi Pierre Lavoie
- 16 *LEVÉE DE LA SEANCE*



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

**109-05-2016**  
Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE**

**110-05-2016**  
Inversion de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

**ADOPTÉE**

**111-05-2016**  
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 13390 à 13437	<b>61 505.32 \$</b>
Autres paiements effectuées par la directrice générale	<b>39 537.10 \$</b>
Grand total des paiements	<b>101 042.42 \$</b>

**ADOPTÉE**

Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2016

Conformément à l'article 176.4 du Code Municipal, le dépôt est fait de deux états comparatifs semestriels, soit un premier qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 31 mars 2016, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

**112-05-2016**  
Heure d'ouverture du bureau municipal pour la période estivale

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les heures d'ouverture du bureau municipal soient les suivantes pour la période du 20 mai au 14 octobre 2016 :

Lundi, jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h  
Mardi, mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h  
Vendredi : 9 h à 12 h

**ADOPTÉE**

**113-05-2016**  
Nomination maire suppléant

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme Geneviève Ruel, maire suppléant, pour la période du 2 mai au 7 novembre 2016.

**ADOPTÉE**

**114-05-2016**  
Formation RH pour les élus et les employés

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise Benoit Jalbert et Marie-Christine Hallé à participer à la formation «La mobilisation des membre de votre équipe, pour la performance et la durabilité de votre organisation». Les frais d'inscription de 135\$ plus taxes pour chacun des participants seront puisés au poste Formation - élus (02 11000 454) et Formation – loisirs (02 70120 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

**115-05-2016**  
Conférence-  
discussion sur la  
politique de  
gestion  
contractuelle

### ADOPTÉE

#### **SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à participer à la conférence web «Politique de gestion contractuelle : rappel et état de la situation». Les frais d'inscription de 85\$ plus taxes seront puisés au poste Formation - administration (02 13000 454).

### ADOPTÉE

La directrice générale fait la lecture du règlement 332.

**116-05-2016**  
Adoption du  
règlement 332  
modifiant le  
règlement 279  
pour majorer le  
911

#### **SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le «Règlement numéro 332 règlement modifiant le règlement 279 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.»

### ADOPTÉE

La directrice générale fait la lecture du règlement 333.

**117-05-2016**  
Adoption du  
premier projet de  
règlement 333  
modifiant le  
règlement 261  
(zone 49A)

#### **SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement intitulé «Règlement numéro 333 modifiant le règlement de zonage numéro 124 et le règlement 261 afin d'agrandir la zone 49A à même la zone 9A.»

### ADOPTÉE

**118-05-2016**  
Programme  
d'incitation à la  
plantation  
d'arbres

#### **SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le «Programme d'incitation à la plantation d'arbre sur notre territoire» proposé par le Comité d'embellissement de la municipalité. La somme maximale de 1 000\$ prévue pour le remboursement des arbres sera puisée au poste Matériaux divers - Embellissement (02 69000 629).

### ADOPTÉE

**119-05-2016**  
Mandat à  
Sogetel pour  
internet haute  
vitesse

#### **SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal demande à Sogetel de préparer un estimé budgétaire pour développer internet haute vitesse sur tout le territoire de la municipalité.

### ADOPTÉE

**120-05-2016**  
Appui à un projet  
dans le cadre du  
Pacte rural

ATTENDU QUE la clinique médicale actuelle ne répond plus aux besoins des médecins actuels et encore moins, aux besoins de futurs médecins potentiels, par leur manque d'espace et d'attrait ;

ATTENDU QUE la Corporation de développement économique de Lyster travaille actuellement sur un projet de relocalisation de la clinique médicale ;

#### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal appuie le projet de relocalisation de la clinique médicale qui sera déposé dans le cadre du Pacte rural 2014-2019.

### ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

**121-05-2016**  
Contrat pour la  
pierre  
concassée

ATTENDU que le maire a refusé d'approuver et de signer la résolution n° 088-04-2016 adoptée le 4 avril 2016, en vertu du paragraphe 3 de l'article 142 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU que des vérifications ont été faites sur le plan légal quant au sujet visé par cette résolution et que, conformément à la loi, la résolution n° 088-04-2016 est soumise à nouveau à la considération du conseil ;

ATTENDU les invitations qui ont été faites aux entreprises suivantes pour l'achat et le transport de pierre concassée : EMP inc., Pavage Lagacé et Frères et Excavation Alex Martineau ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 24 mars à 11 h ;

Matériel	Fournisseurs	Prix à la tonne (avant taxes)	Source ou description
Pierre concassée	Lagacé et Frères	14.40\$	Carrière Lévisienne
MG20B	Lagacé et Frères	15.50\$	Carrière Plessisville
	EMP inc.	14.38\$	Carrière Lévisienne

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour la pierre concassée à EMP inc. À cette fin, une dépense de 38 229\$ est autorisée sera puisée au poste Pierre, rechargement (02 32000 621).

**ADOPTÉE**

**122-05-2016**  
Appel d'offres  
sur invitation  
pour le  
rapiéçage

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation pour le rapiéçage et le recouvrement de bitume. Les spécifications seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

**ADOPTÉE**

**123-05-2016**  
Appel d'offres  
public pour des  
travaux de  
recouvrement  
bitumineux

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de revêtement bitumineux sur une partie des rues St-Pierre et Beaudoin, et sur les rues Huard, Noël et King. Le devis inclura également le trottoir-débarcadère en face de l'école Bon-Pasteur, tel que prévu dans les actions du programme À pied à vélo.

QUE le conseil municipal mandate Anick Gagnon-Gagné, ingénieure de la MRC de L'Érable, pour la préparation des plans et devis et pour surveillance de chantier.

**ADOPTÉE**

**124-05-2016**  
Achat et  
installation de  
luminaires DEL  
pour la rue  
Huard

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat de huit luminaires de rue Mini View au DEL au coût de 405\$ chaque plus taxes pour l'éclairage de la rue Huard, le tout auprès de Marius Marcoux inc.

QUE le conseil municipal accepte également d'assumer les coûts pour l'installation des luminaires par Hydro-Québec.

QUE la présente dépense soit autorisée à même le règlement d'emprunt 326.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

**125-05-2016**  
Panneaux de  
contrôle

### ADOPTÉE

ATTENDU les demandes de prix sur invitation qui ont été faites pour le remplacement des panneaux de contrôle de la station de pompage #2, du réservoir et des puits #1 et #2 ;

ATTENDU les soumissions reçues :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>Prix avant taxes</b>
CWA Mécanique de procédé	59 525\$
Turcotte 1989 inc.	82 495\$
Contrôles C.E.I. inc.	66 850\$

### SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte la proposition du plus bas soumissionnaire conforme soit CWA Mécanique de procédé pour la somme de 59 525\$ plus taxes.

QUE la présente dépense sera puisée à même la somme à recevoir dans le cadre du programme de «Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2014-2018».

### ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable est entré en vigueur le 7 novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité doit adopter, dans les deux ans de l'entrée en vigueur du schéma révisé, des règlements modifiant le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme pour assurer la conformité au schéma révisé ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entrepris ses démarches de modifications du plan et des règlements d'urbanisme pour être conforme au schéma révisé ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut respecter l'échéancier prévu à l'article 59.5 de la loi ;

### EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Lyster demande au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, d'accorder un délai supplémentaire jusqu'au 31 mars 2017 afin de compléter les procédures d'adoption du plan et des règlements d'urbanisme en conformité avec le schéma révisé.

### ADOPTÉE

ATTENDU QUE le demandeur Denis Lagacé désire aliéner le lot 16 et une partie du lot 17, rang 1, d'une superficie totale d'environ 300 acres ;

ATTENDU QUE le demandeur désire conserver une partie du lot 16 rang 2 d'environ 100 acres pour pouvoir y faire des améliorations forestières de même que l'exploitation éventuelle d'une érablière ;

ATTENDU QUE le demandeur conserverait également un emplacement d'un demi-hectare sur la partie du lot 16, rang 1, sur lequel sont construits sa résidence et des bâtiments agricoles, lequel emplacement bénéficie de droit acquis suivant les articles 101 et suivants de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

ATTENDU QUE la demande n'aura pas pour effet de perturber l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ni nuire à l'utilisation ou aux possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

**126-05-2016**  
Demande de  
prolongation  
pour adopter un  
plan et un  
règlement  
d'urbanisme  
conforme au  
schéma révisé

**127-05-2016**  
Demande à la  
CPTAQ de  
Monsieur Denis  
Lagacé

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal appuie la présente demande et de recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

**ADOPTÉE**

La conseillère Geneviève Ruel mentionne son intérêt dans le point suivant et se retire des délibérations.

**128-05-2016**  
Modification de la demande à la CPTAQ de Ferme Paray

ATTENDU la résolution de la municipalité 071-03-2015 du 2 mars 2015, laquelle appuyait la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec du demandeur, Ferme Paray, pour l'exploitation d'une sablière sur une superficie d'environ 5.1 hectares sur une partie du lot 17, dans le rang 3 du cadastre du Canton de Nelson ;

ATTENDU QUE suite à la réception de l'orientation préliminaire et à une audience avec la Commission le 5 avril 2016, le demandeur désire apporter des modifications à la demande ainsi que déposer d'autres éléments pour l'analyse du dossier (409533) ;

ATTENDU QUE dans un effort de rendre la demande conforme aux exigences de la Commission et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les Changements Climatiques, l'aire visée par la demande a été modifiée ;

ATTENDU QUE la nouvelle aire visée est de 7.5 hectares ;

ATTENDU QUE les travaux permettront d'améliorer le rendement de la partie de lot visée par la demande ;

ATTENDU QUE la demande n'aura pas pour effet de perturber l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ni nuire à l'utilisation ou aux possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité ;

**POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal appuie la présente demande et recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

QU'avant de débiter les travaux, la demanderesse devra s'assurer d'avoir les permis nécessaires délivrés par le MDDEP pour l'extraction de matériel.

QUE le matériel à extraire est une substance assujettie quant au règlement 297 de la MRC de L'Érable concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, et par le fait même, le demandeur devra s'y soumettre et défrayer un coût par tonne pour l'extraction du matériel hors du site.

**ADOPTÉE**

**129-05-2016**  
Embauche des animateurs du terrain de jeux

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'embauche des animatrices pour l'été 2016 : Carolane Beaudoin, Chloé Manningham, Élodie Nault et Camille Talbot.

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus avec chacune des employées seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employée et la directrice générale ou la coordonnatrice des loisirs et de la culture.

**ADOPTÉE**

Initiales du maire
.....
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**130-05-2016**  
Embauche de l'animateur à la Gare

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de l'animatrice pour la Gare pour l'été 2016 : Frédérique Beaulieu.

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus avec l'employé seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employé(e) et la directrice générale ou la coordonnatrice des loisirs et de la culture.

**ADOPTÉE**

**131-05-2016**  
Embauche du préposé à l'entretien du terrain

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'embauche du préposé à l'entretien du terrain du Centre des loisirs pour l'été 2016 : Dylan Fillion.

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus avec l'employé seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale ou la coordonnatrice des loisirs et de la culture.

**ADOPTÉE**

**132-05-2016**  
Appel d'offres sur invitation pour la réfection de la galerie de la Gare

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le remplacement de la galerie à la Gare.

**ADOPTÉE**

**133-05-2016**  
Achat d'un appareil elliptique

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un appareil elliptique pour le Gymlyst au coût d'environ 2 000\$ plus taxes. La somme sera puisée au poste Entretien réparation appareils Gymlyst (02 70195 526).

**ADOPTÉE**

Période de questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

**134-05-2016**  
Demande de participation Journée de démonstration forestière

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de participer financièrement à la Journée de démonstration forestière qui se tiendra au Mont Apic le 24 septembre prochain, comme partenaire Bronze pour un montant de 100\$. La somme sera puisée au poste Dons et commandites diverses (02 19000 999).

**ADOPTÉE**

**135-05-2016**  
Demande d'appui financier au Grand défi Pierre Lavoie

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 140\$ en appui financier au Grand Défi Pierre Lavoie puisque quatre jeunes de Lyster participeront à ce défi. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotions loisirs (02 70290 999).

**ADOPTÉE**

**136-05-2016**  
Levée de la séance

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Initiales du maire
.....
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



QUE cette séance soit levée à 20 h 34.

**ADOPTÉE**

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

---

**Sylvain Labrecque**  
**Maire**

---

**Suzy Côté**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**  
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 2<sup>e</sup> jour de mai 2016.

---

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière